

# COMMUNE DE FLEIGNEUX

## Procès-verbal du Conseil Municipal du 6 novembre 2023

Convocation du 26/10/2023

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi novembre, à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Mr Pierre CORNET, Maire.

Etaient présents : Mr CORNET Pierre, Mr MALJEAN Thierry, Mr DUFOUR Patrick, Mr JOSTE Eric, Mme FRIGNET Valérie, Mme MINE Sandrine, Mme GARANT Valérie, Mr REINBOLD Louis, Mr HUT Pascal.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent excusé : Mr NOBRE Carlos

Absent non excusé : Mr BELLEVILLE Michel

Mr DUFOUR Patrick a été élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint (plus de la moitié des 12 membres), la séance est ouverte.

L'ordre du jour est le suivant :

- Approbation du PV du 6 avril 2023
- Tarifs 2024
- FDEA- Horloge astronomique
- Convention « bons solidarité eau »
- Gîtes
- Rapport d'activité Ardenne Métropole
- $\frac{1}{4}$  des crédits en investissement
- Parcelles Près Turenne (régime forestier)
- FDEA - Travaux rue Courty Bonnette
- Délibération Ardenne Ingénierie
- Délibération adoptant les travaux rue Courty Bonnette
- Réfection du mur de soutènement de la cour de l'école
- Réfection de la grille du mur de soutènement

### 202322 : Approbation du PV du 5 juin 2023

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve et arrête le procès-verbal du 5 juin 2023.

### 202323 : Tarifs 2024

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, les tarifs 2024 comme suit:

- Concession cimetière: 200 € pour 2m<sup>2</sup> pour une durée de 50 ans
- Columbarium: 500 € la case pour une durée de 50 ans
- Location salle polyvalente week-end :
  - Habitant commune: 200 €
  - Habitant hors commune: 300 €

### **202324 : FDEA- Horloge astronomique**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le devis du 7 juillet 2023 de la FDEA, pour la pose d'une horloge astronomique.

Montant des travaux : 458.28 €

Montant de la maîtrise d'œuvre : 57,28 €

Le coût de ces travaux sera imputé au compte 21538.

Les réglages de cette horloge sont décidés, à l'unanimité, comme suit par le conseil municipal :

- la semaine de 23h à 6h00
- Noël - Nuit du 24 au 25 décembre : pas de coupure
- Nouvel An - Nuit du 31 décembre au 1<sup>er</sup> janvier : Pas de coupure
- Fête patronale 1<sup>er</sup> dimanche de septembre - Nuit du samedi au dimanche : Pas de coupure

### **202325: Convention « Bons solidarité eau »**

A l'unanimité, le conseil municipal décide de ne pas adhérer au dispositif proposé par Ardenne Métropole.

### **202326 : Gîtes**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de remettre en service les deux gîtes de la mairie, le petit d'une capacité d'accueil de 4 personnes et le grand d'une capacité d'accueil de 11 personnes, sous label clé vacances.

Décide également de recourir aux services d'une conciergerie pour la gestion des annonces, du ménage et du linge et de ne pas profiter de subventions pour rénover les deux gîtes, hormis pour le changement du mode de chauffage.

Une commission interne est créée, chargée par le Conseil municipal de faire l'inventaire de l'existant et de proposer au maire les adaptations nécessaires.

La location effective n'interviendra qu'après rénovation.

### **202327: Rapport d'activité Ardenne métropole**

Pour respecter les dispositions de l'article L-5277-39 du CGCT, Mme Valérie GARANT, 2<sup>ème</sup> adjoint et déléguée Ardenne Métropole communique ce rapport et répond aux questions du conseil municipal.

### **202328 : Investissement 2024 $\frac{1}{4}$ des crédits :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Mr le Maire, avant le vote du BP 2024, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Crédits votés au Budget 2023 : 84 700.05 € 25% soit 21 175.01 € répartis comme suit :

	Crédits votés	DM	Total	$\frac{1}{4}$ des crédits
Chapitre 21	14 000.05		14 000.05	3 500.01 €
Chapitre 23	70 700		70 700	17 675 €

### **202329 : Parcelles « Pré de Turenne »**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, demande l'inscription au régime forestier des parcelles B51 et B52 d'une contenance totale de 56 a et 40 ca, leur incorporation dans le SIGF de la Belle Taille sans modification du nombre de points de la commune.

### **202330 : FDEA- Travaux rue Courty-Bonnette**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le devis de la FDEA d'un montant de 9 425,00 € pour la fourniture et la pose de matériel d'éclairage public.

Toutefois, le Conseil Municipal note que c'est une estimation et que ce devis est évolutif à la hausse ou à la baisse

### **202331 : Ardenne Ingénierie**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité,

- de solliciter, dans le cadre du dispositif Ardenne Ingénierie du Conseil départemental des Ardennes, la mission d'accompagnement à la conduite de projet suivant : Aménagement de la rue Courty-Bonnette
- d'approuver la convention qui précise le cadre de la mission d'accompagnement à la conduite du projet et les engagements réciproques de chaque partie.
- D'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

### **202332 : Délibération adoptant les travaux rue Courty-Bonnette**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, après avoir pris connaissance de l'étude et de l'estimation réalisées par Ardenne Ingénierie, d'un montant de 124 900,00 € HT soit 149 880,00 € TTC, décide de réaliser ces travaux en 2024 et demande une participation au titre de la DETR de 30%.

Il décide, à l'unanimité, le plan de financement suivant :

Montant total estimé des travaux :	149 880,00 € TTC
Subvention DETR :	37 470,00 € TTC
Autofinancement :	112 410,00 € TTC

Le Conseil Municipal donne délégation au maire pour choisir un maître d'œuvre.

### **202333 + 202334 : Réfection du mur de soutènement et de la grille de l'école**

A l'unanimité, le conseil Municipal après avoir pris connaissance des différents devis de maçonnerie et ferronnerie, décide de réaliser ces travaux en 2024 et demande une participation au titre de la DETR de 30% et sollicite au titre de l'année 2023 une aide de la région dans le cadre de la reconquête du patrimoine bâti public à hauteur de 50% plafonnée à 20 000 €.

Il décide le plan de financement suivant :

- Maçonnerie : 17 135,00 € HT
- Ferronnerie : 13 000 € Prix micro BIC
- Total HT : 30 135 € HT
- Subvention DETR : 9 040,50 €
- Subvention Région : 15 067,50 €
- TVA Maçonnerie : 1 713.50 €

- Autofinancement : 6 027,00 €
- Total TTC : 31 848,50 €

Fin de séance : 22h15

Le secrétaire de séance,



Le Maire,

